



ELEVE :

NOM / PRENOM

MAIL

TELEPHONE

Fiche D'Inscription 2024 – 2025

Renseigner le ou les cours choisis

La Côte Saint André

Saint Etienne de St Geoirs

-
-
-
-
-
-

-
-
-

Identité des parents

(A remplir Uniquement pour les élèves mineurs)

Père

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Téléphone

Mail

Profession

Mère

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Téléphone

Mail

Profession

ELEVE :

NOM / PRENOM

MAIL

TELEPHONE



Avant de confirmer votre inscription nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement concernant le fonctionnement de l'Association. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

Organisation des cours et responsabilité :

Les cours auront lieu chaque semaine à l'exception des périodes de vacances scolaires.

Si un cours n'a pas lieu l'annulation de ce cours sera communiqué à l'élève et /ou ses parents le plus tôt possible par tout moyen approprié.

L'association et son professeur n'est responsable des élèves mineurs que pendant la durée des cours. Les enfants doivent lui être confié au début des séances et repris en charge par un accompagnateur dès la fin de celles-ci. Le professeur ne laissera partir aucun enfant si un responsable légal ne s'est pas présenté.

L'Ecole de danse décline toute responsabilité en cas d'absence des élèves.

Sauf sur demande du professeur les parents ou tout autre accompagnant n'ont pas accès aux salles, ni pendant les cours, ni pendant les répétitions.

En cas d'effectif trop faible sur un cours, celui-ci pourra être supprimé, un autre cours sera alors proposé.

Lorsqu'un élève est inscrit à ARTISTIC'DANCE, il est également assuré par l'Association dans le cadre des cours qui lui sont dispensés. ARTISTIC'DANCE est dégagé de toute responsabilité pour tout accident survenant à l'extérieur des cours.

Assiduité – exactitude : Dans l'intérêt même des adhérents et de leur famille nous demandons à être avertis en cas d'absence soit par téléphone soit par e-mail. Les élèves sont tenues de respecter les horaires de début et de fin de cours. Ils doivent de ce fait arriver suffisamment tôt pour se préparer en tenue de danse (collant, justaucorps et demi pointes « Hors frais d'inscription »).

De la même manière, les élèves doivent impérativement être coiffées avant l'entrée en cours.

Afin d'éviter tout accident, le port des bijoux est interdit au cours de danse. L'Ecole de danse ne peut être tenue responsable des vols et détournements survenant dans les locaux.

Le règlement est applicable pour les adhérents et leurs responsables légaux. L'association se réserve le droit d'exclure un adhérent (exclusion décidée lors d'une réunion de bureau) si le comportement de celui-ci ou de son responsable perturbe le bon fonctionnement de l'école et ne rentre pas dans les règles de l'association. Par ailleurs en cas d'exclusion aucun remboursement ne sera effectué.

La pratique de la danse est avant tout un moment de plaisir et de détente. Néanmoins, cette discipline requiert une tenue générale et une attention particulière.

Représentations et spectacle de fin d'année : Les adhérents inscrits à certaines disciplines peuvent en accord avec le professeur, participer à différentes représentations dans la mesure où leur assiduité le leur permet.

Le spectacle de fin d'année est obligatoire pour tous nos adhérents sur 2 soirs, il a lieu le deuxième week-end de Juin.

Il vous faudra prévoir un budget costumes et ceux-ci vous appartiendront.

Un plafond maximum par chorégraphie (2 chorégraphies à partir des cours techniques) est établi et bien-évidement si nous trouvons moins cher nous choisiront moins cher.

Plafond costumes : Jazz et hip-hop 30 euros par danse

Classique 50 euros par danse

Tarifs : Les tarifs sont des forfaits annuels. Le règlement en 2 ou 3 versements n'est qu'une facilité de paiement accordée par l'Association. Il n'est en aucun cas assimilable à un tarif par trimestre.

Remboursements : Toute année commencée est due en totalité.

Un seul cours d'essai par discipline est autorisé pour les nouveaux adhérents uniquement.

L'inscription au cours de danse est valable de Septembre à Juin. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement de l'élève en cours d'année.

Seule une interruption pour cas de force majeure peut motiver un remboursement. Dans ce cas, tout trimestre commencé reste dû.

Nom Prénom du responsable légal

Date

Mention Lu et approuvé

Signature

